

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-20

En exercice 19

Présents 19

Pouvoirs 0

Date de la Convocation

16/03/2026

Date de l'affichage

16/03/2026

Objet de la délibération

Désignation délégué SIDEC

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt mars,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, BENOIT Jérôme, CHAILLET
Marie-Noëlle, DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PACOU
Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis,
ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

Absents :

Secrétaire de séance : DILIGENT Coralie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC du Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1ers tours, puis à la majorité relative au 3ème tour, **un délégué communal** (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal :

- **DECLARE à 18 voix (dix-huit) pour et 1 blanc** élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :

M. BENOIT Jérôme

Fonction Communale : conseiller municipal

- **CHARGE** Madame la Maire de transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l' élu,

- **CHARGE** Madame la Maire de notifier la présente délibération au SIDEC du JURA.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 20/03/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

